

NOTE AUX ÉLÈVES ET AUX FAMILLES

RENTRÉE SCOLAIRE 2019 – 2020

INSCRIPTION DES NOUVEAUX ÉLÈVES AU LYCÉE PROFESSIONNEL LA TRINITÉ

LA PRÉSENCE DES PARENTS EST OBLIGATOIRE.

1 - INSCRIPTION (AVEC LE DOSSIER COMPLET) pour les élèves affectés dans les sections et classes mentionnées ci-dessous :

<p><i>Lundi 1^{er} Juillet 2019</i> <i>Mercredi 3 Juillet 2019</i></p>	<p><i>de</i></p> <p><i>7h45</i></p> <p><i>à</i></p> <p><i>12h30</i></p>	<p><u>Classes de 2^{ndes} BAC PRO :</u></p> <p><i>2nde ASSP (Domicile) - 2nde PMV - 2nde PTEB - 2nde PMGATL - 2nde MELEC -</i></p>
<p><i>Jeudi 04 juillet 2019</i> <i>Vendredi 05 juillet 2019</i></p>		<p><u>Classes de 1^{ère} année de CAP :</u></p> <p><i>1^{ère} CAP MV - 1^{ère} CAP PAT - 1^{ère} CAP ELEC - 1^{ère} CAP PCARRC - 1^{ère} CAP AEPE - 1^{ère} CAP CAR - 3^{ème} PM (Prépa métiers)</i></p>
<p><i>Lundi 08 Juillet 2019</i></p>		<p><i>1 ASSP (Domicile et Structure) - DEAS 1 BTS ESF - 1BTS ELEC - MCAD</i></p>
<p><i>Mardi 27 août 2019</i> <i>Mercredi 28 août 2019</i></p>		<p><u>Inscription pour les retardataires</u></p>

2 - PIÈCES À FOURNIR

- 10 euros pour adhésion Maison des Lycéens pour l'année scolaire 2019-2020
- Le dossier « orientation – affectation – inscription »
- La fiche SCONET actualisée fournie par l'établissement d'origine,
- L'exéat fourni par l'établissement d'origine,
- 1 photocopie de la carte d'identité de l'élève et 1 photocopie du livret de famille
- 2 photos d'identité **RÉCENTES** avec nom, prénom, classe de l'élève inscrit au verso.
- Adresse mail des parents et de l'élève **valides**
- Numéro de téléphone fixe et de portable **valides** des parents et de l'élève
- Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé de l'élève.
- 1 photocopie du Relevé de Notes ou du Diplôme

- **TENUE D'EPS** : la tenue de sport est obligatoire pour tous. Les parents doivent prévoir 8 euros pour l'achat du tee-shirt avec logo du LP, auprès des professeurs d'EPS lors des journées d'intégration prévues début Septembre.

- **ASSURANCE** : Fournir l'attestation au Lycée Professionnel - (l'assurance est dorénavant obligatoire).

- **INTERNAT** : Remplir l'imprimé fourni au moment de la réinscription et l'adresser au Proviseur du LP pour avis et transmettra au Proviseur du Lycée Général & Technologique.

- **DEMI PENSION** : La carte de demi-pensionnaire sera éventuellement délivrée au moment de la Réinscription (coût : 10 euros au service de l'intendance du LGT).

- Les autres documents sont disponibles et téléchargeables sur le site du LP La Trinité :

<http://cms.ac-martinique.fr/etablissement/lpfrantzfanon/>

B) EXAMENS BAC PRO – CAP – BEP – 3PM (3ème PREPA METIERS) – MCAD – SESSION JUIN 2020:

1- Pour tous les candidats

1 certificat de participation de la journée d'appel à la défense (à défaut l'attestation de recensement mairie) pour tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans ;

2- **Pour l'épreuve d'EPS** : seuls les candidats bénéficiant d'une dispense pour inaptitude totale ou partielle doivent remettre un certificat médical du médecin traitant, à l'infirmière, au CPE et, au professeur d'EPS.

NB : en cas d'absence au cours d'EPS, les candidats sont éliminés.

3- Les justificatifs de bénéfices ou de dispense d'épreuve

1 photocopie du dernier relevé de notes justifiant le ou les bénéfices d'épreuves.

ATTENTION :

- les dispenses ou bénéfices pour la session en cours ne sont pris en compte que si les pièces justificatives correspondantes sont jointes au dossier d'inscription, après décision du chef d'établissement.

- lors de l'inscription aux examens, les confirmations devront être contrôlées, datées et signées par les candidats et le responsable légal en amont par la vie scolaire et/ ou le professeur principal) ;

- les inscriptions aux examens ont lieu à partir du mois d'octobre de l'année d'examen (dates communiquées).

C) - REMARQUES :

- 1 - Les jours et dates de confirmation d'inscription ou de réinscription indiqués doivent être impérativement respectés.
- 2 - L'admission définitive au L.P de Trinité ne sera prononcée qu'au vu du **DOSSIER COMPLET** présenté dans le délai fixé.
- 3 - La liste des livres et du matériel que vous devez acquérir est téléchargeable sur site de l'établissement.
- 4 - L'inscription au L.P vaut engagement d'accepter et de respecter - ou de faire respecter - le contrat de vie scolaire (règlement intérieur).

Le Proviseur,
Lucien PHILIPPEAU

